



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

peines

Question écrite n° 77128

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les durées réelles de détention des personnes condamnées à la peine maximale. Elle souhaite savoir si son ministère dispose de statistiques permettant de savoir pendant combien d'années, en moyenne, un condamné à perpétuité purge sa peine.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'attention qu'il porte à la question des durées réelles de détention des personnes condamnées à la peine maximale. Le nombre de condamnés à perpétuité non commuée a été multiplié par trois en trente ans, comme le nombre de condamnés. Depuis la fin des années 1990, la proportion de condamnés à perpétuité s'est stabilisée autour de 1,5 % de l'ensemble des condamnés, en régression par rapport aux années 1980 où elle se situait entre 2 % et 2,5 %. Une enquête menée entre 1995 et 2005 a permis de constater que les durées de détention se sont allongées, les condamnés à perpétuité, libérés pendant cette période ont effectué en moyenne 20 ans de prison, contre 17,2 ans précédemment.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77128

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10121

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2229